

Réf: Dossier N° : 80442

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « KERSI » en abrégé «KERSI »

**Siège social : ABIDJAN - COCODY ANGRE 7EME TRANCHE, A 100 M
DU CENTRE DES IMPOTS DES II PLATEAUX I, BP 06 CIDEX 5
ABIDJAN**

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 20 Février 2020, et enregistrés au CEPICI le 21 Février 2020, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « KERSI » en abrégé «KERSI ».

Objet: fournitures et mobiliers de bureau, matériels informatiques, bureautiques et multimedia, transport de biens marchands. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

**Siège social: ABIDJAN - COCODY ANGRE 7EME TRANCHE, A 100 M
DU CENTRE DES IMPOTS DES II PLATEAUX I, BP 06 CIDEX 5
ABIDJAN**

GERANT: Monsieur TOURE MAMADOU.

RCCM: n°CI-ABJ-2020-B-03504 du 21/02/2020 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°02902 du 21/02/2020

Pour Avis

Le CEPICI

